Image not found or type unknown

surendettement et effacement de dettes de l'ex-conjoint

Par **Antoine-roland**, le **02/01/2019** à **12:59**

Divorcé, je fais l'objet d'un plan de surendettement conjoint avec mon ex-épouse.
Celle-ci vient de se voir notifier un effacement de ses créances.
Qu'en est-il de ma situation vis à vis de la dette? Devrais-je payer à sa place ?

Par **youris**, le **02/01/2019** à **13:08**

bonjour,
je comprends que vous avez déposé un plan de surendettement en commun avec votre ex-épouse mais que vous n'avez pas de réponse concernant votre situation personnelle.
vous pouvez vous renseigner auprès de la commission de surendettement.
il est possible que vous deviez payer non pas à la place de votre ex, mais comme solidaire des dettes du couple.
salutations

Par **MORY**, le **02/01/2019** à **13:25**

Bonjour,
J'ai effacé le montant total de mon surendettement fin novembre. Je vais déposer cette semaine l'attestation de règlement de la dette de ma banque à la Banque de France.
Combien de temps faut-il pour que la Banque de France puisse effacer mon fichage?
En vous remeciant de votre réponse.
Bien cordialement

Par **P.M.**, le **02/01/2019** à **15:50**

Bonjour,
La Banque de France devrait vous le dire...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés